

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL  
DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL  
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RADISSON, LE MERCREDI 25 NOVEMBRE  
2020, À 12 H 04**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

**Personnes présentes :**

M. Daniel Bellerose, président  
M. Sébastien Lebrun, conseiller  
M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère  
M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère

**IL Y A QUORUM**

M. David Breton, directeur général/greffier par intérim, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 12 h 04

**2020-SE-1**

**MOT DE BIENVENUE — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN,  
DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER,  
IL EST RÉSOLU :**

**R2020-SE-162**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour ;
2. Service des ressources humaines
  - 2.1 ~~Nomination de M. Hugo Bondu à titre de directeur du Service de Sécurité des incendies- Reporté ;~~
3. Service du Greffe ;
  - 3.1 Avis de motion d'un règlement et présentation d'un projet de règlement #83 concernant l'imposition d'une taxe foncière générale à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2021 de la Localité de Radisson- Recommandation ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2020-SE-2**

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**2020-SE-2.1**

**Nomination de M. Hugo Bondu à titre de directeur du Service de Sécurité des incendies- Reporté ;**

**Reporté**

**2020-SE-3**

**SERVICE DU GREFFE ;**

**2020-SE-3.1**

**3.1 Avis de motion d'un règlement et présentation d'un projet de règlement #83 concernant l'imposition d'une taxe foncière générale à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2021 de la Localité de Radisson- Recommandation ;**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19), la Localité doit préparer et adopter son budget pour l'exercice financier 2020 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y sont présentées ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables situés dans la localité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 34 de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* (RLRQ, c.G-1.04), le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James peut imposer des taux différents en fonction des parties de son territoire qu'il détermine ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la section III.4 du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale, la Localité peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 487 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement des travaux municipaux de toute nature, y compris les travaux d'entretien ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, tout règlement doit, à peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné en séance du conseil et être lu à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur,

**AM 2001**

**AVIS DE MOTION N° 2001 :**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il est donné à la présente assemblée par la conseillère Manon Provencher un avis de motion indiquant qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant l'imposition d'une taxe foncière générale à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2021.

**2020-SE-4**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2020-SE-5**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**R2020-SE-163**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 12h 09.

---

Daniel Bellerose  
Président  
Localité de Radisson

---

D.Breton St-Jean  
Directeur général/greffier - intérim  
Localité de Radisson

---

Johanne Lacasse  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James